détection d'un comportement anormal

difficultés d'expression – propos incohérents et / ou répétitifs – agressivité verbale et / ou physique inhabituelle – agitation, excitation ou à contrario endormissement, somnolence – difficultés à tenir l'équilibre – gestes imprécis mal ou non contrôlés – difficultés à réagir ou à se concentrer – dilatation inhabituelle des pupilles – haleine alcoolisée

↓ **personne violente**

Appeler le 17

↓ **personne inconsciente**

Appeler le 15 ou 112

↓ **autre comportement**

Prévenir le responsable hiérarchique ou à défaut la direction générale

↓

• l'éloigner de la situation à risques afin de le protéger lui, ses collègues, les usagers,
• retirer l'agent de son poste de travail,
• le placer dans un endroit dans lequel la discrétion sera respectée avec surveillance.

↓

Suivre les instructions force de l'ordre et/ou SAMU

↓

En cas de présomption d'alcoolémie / de consommation de stupéfiants

↓

Le poste occupé est-il un poste de sécurité ?

L'utilisation de produits ou de machines dangereuses ;
- Le travail en hauteur ;
- La conduite de véhicules ;
- Les fonctions en lien avec un public de mineurs ;
- Le travail isolé

↓ **OUI**

Recours à l'éthylotest ou au test salivaire prévu dans la Charte et proposition à l'agent

↓

L'agent accepte | **L'agent refuse** ↗

↓

Test positif | **Test négatif** ↗

↓

Retirer obligatoirement l'agent de sa situation de travail / ne pas le laisser prendre son poste

↓

Contacter un proche de l'agent pour raccompagnement au domicile, dans le respect de la confidentialité et de la vie privée. A défaut, par ordre de priorité appeler le 15 ou un supérieur hiérarchique. Dans l'attente de l'arrivée d'un proche ou des secours, ou dans l'impossibilité de rentrer, la personne doit être mis au repos dans un endroit à l'écart de ses collègues et ne devra en aucun cas rester seule.

↓

Faire un compte rendu de l'incident

↓

retour au travail => Entretien entre l'agent et le supérieur hiérarchique (rédaction d'un compte-rendu de l'entretien au retour du poste de travail) et lui proposer un rdv avec le médecin de prévention

NON ↓ **Aucun dépistage possible**

↓

L'agent est il capable de travailler en sécurité et de reprendre son travail ↗

↓ **NON**

↓ **OUI**